

L'ECHO DE SAINT GERMAIN D'ARCE



RENSEIGNEMENTS

MAIRIE

Secrétaire :

Pauline Renvazé

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et mardi de 9h15 à 12h30

Jeudi de 9h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

Vendredi de 9h15 à 13h

☎ 02 43 46 00 19

@ secretariat.mairie@saintgermaind'arce.com

Maire :

Antony Rousseau

Adjoint au Maire :

Eric Loyau

Joël Porteboeuf

Personnel :

Secrétaire de mairie :

Pauline Renvazé

Agence postale communale :

Florence Corroyer

Agents communaux :

Jérôme Sevault

Robert Sionneau (en retraite depuis novembre 2021)

Marie-Christine Blanchard

EAU

VEOLIA : ☎ 0969 323 529 (appel non surtaxé)

ERDF

☎ 09 69 32 15 15 (service gratuit + prix appel)

TRESORERIE

72200 La Flèche - 3 allée de la Providence - ☎ 02 43 48 54 10

SOUS-PREFECTURE

72200 La Flèche - 36 rue Pape-Carpantier - ☎ 02 43 39 60 50

PREFECTURE DE LA SARTHE

72100 Le Mans - Place Aristide Briand - ☎ 02 43 39 70 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD-SARTHE

5 rue des écoles - 72800 Aubigné-Racan - ☎ 02 85 29 12 00

Les communes rattachées sont :

Aubigné-Racan, La Bruère-sur-Loir, Château l'Hermitage, La Chapelle-aux-Choux, Chenu, Coulongé, Le Lude, Dissé-sous-Le-Lude, Luché-Pringé, Mansigné, Mayet, Pontvallain, Requeil, Saint-Germain-d'Arcé, Saint-Jean-de-la-Motte, Sarcé, Vaas, Verneil-le-Chétif et Yvré-le-Pôlin.

ETAT CIVIL

1er janvier 2020 au 1er décembre 2021

NAISSANCES

Bienvenue à :

- ✓ Cascarino Lucas né le 20 mars 2020 ;
- ✓ Théodet Gabriel né le 5 mai 2020 ;
- ✓ Herrou Paul né le 5 janvier 2021 ;
- ✓ Fouquenot-Mignot Keïssy née le 16 février 2021 ;
- ✓ Réveillon Enéa née le 9 mars 2021 ;
- ✓ Ascioffa Aaron né le 28 septembre 2021 ;
- ✓ Gilliot-Grondin Jonas né le 4 décembre 2021.

MARIAGE

Félicitations à :

- ✓ Knopf Christel et Hanh Thomas le 1er août 2020 ;
- ✓ Feider Danielle et David Philippe le 6 novembre 2020 ;
- ✓ Tessier Marie et Goeffray Baptiste le 3 juillet 2021.

DECES

Ils nous ont quittés :

- ✓ Jamin Bernard le 3 janvier 2020 ;
- ✓ Guyet épouse Migaud Colette le 2 septembre 2020 ;
- ✓ Vansteene Anthony le 22 janvier 2021 ;
- ✓ Moral Jean-François le 7 mars 2021 ;
- ✓ Alix épouse Thémèze Raymonde le 17 mars 2021 ;
- ✓ Boutillon épouse Lira Nicole le 28 avril 2021 ;
- ✓ Steinlof épouse Biette Jacqueline le 7 juillet 2021 ;
- ✓ Marais Robert le 12 décembre 2021.

ELECTIONS MUNICIPALES DE 2020

Suite aux élections municipales de 2020, Antony Rousseau a été élu maire de notre commune après un mandat de conseiller municipal en 2008 puis un mandat d'adjoint en 2014.

Antony Rousseau habite Saint-Germain-d'Arcé depuis 23 ans, né au Lude. Sur le plan professionnel, il est moniteur éducateur à l'IME Val de Loir où il encadre des jeunes de 14 à 20 ans en situation de handicap.

MOT DU MAIRE

Arcéennes, Arcéens,

2021 va bientôt laisser sa place à une nouvelle année. Mon souhait pour cette nouvelle année est certainement le même que le vôtre celui qu'enfin cette pandémie se termine et qu'elle ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Pour cela, il faut absolument continuer à se protéger et respecter les consignes. Je vais maintenant vous détailler les travaux réalisés en 2021.



Le conseil municipal a, toujours dans l'optique travaux, le souci que ceux-ci coûtent le moins possible à la commune.

La voirie de « la rue des brouettes » a été refaite dans son intégralité.

Le pont en bois de la Gounnaudière a été refait et monté à l'identique par des élus du conseil municipal et les agents communaux, tout cela pour réduire les coûts de fabrication.

Les vestiaires du terrain de foot ont été équipés de bancs. La commune a fourni la matière et le club a effectué le montage et la fixation des bancs aux murs. Je les remercie pour ce temps passé pour l'amélioration de leurs locaux.

Nous avons procédé au changement des pompes de relevage allant à la lagune, celles-ci avaient fait leur temps.

De nouvelles décorations de Noël ont été achetées.

Dans le cadre de la réduction des coûts et dans l'impossibilité de subvenir à la réfection pour la mise en conformité des logements communaux, le conseil municipal a décidé de vendre les deux appartements situés en centre bourg et le bâtiment situé face à la mairie. Si des personnes sont intéressées par ses bâtiments, merci de venir vous adresser en mairie.

Un espace « Jardin du souvenir » vient d'être mise en place au cimetière. L'aménagement d'une allée dans la nouvelle partie sera réalisée dans le 1er semestre 2022.

Arcéennes et Arcéens, je vous souhaite de joyeuses fêtes de Noël et vous présente tous mes meilleurs vœux pour l'année 2022.

Au vue des conditions sanitaires actuelles et dans le souci de nous protéger, les traditionnels vœux de Maire seront reportés à une date ultérieure.

LE CONSEIL MUNICIPAL



1er adjoint : Eric Loyau



2ème adjoint : Joël Porteboeuf

Maxence Arnould	Florence Blot	Marie-Claire Bodier-Leplet	Guillaume Corroyer
Bertrand Guille	Maëlle Marchand	Louis-José Martinez	Cécilia Papin

COMMISSIONS MUNICIPALES

CCAS et Banque alimentaire	Responsable	Maëlle Marchand
	Membres	Cécilia Papin Maxence Arnould Florence Blot Marie-Claire Leplet
Finances	Responsable	Eric Loyau
	Membres	Guillaume Corroyer Louis-José Martinez Bertrand Guille
Bâtiments-voirie-chemin-signalisation	Responsable	Joël Porteboeuf
	Membres	Eric Loyau Guillaume Corroyer Louis-José Martinez Maxence Arnould Bertrand Guille
Culturelle-Sport-Fêtes et cérémonies	Responsable	Maxence Arnould
	Membres	Maëlle Marchand Florence Blot
Embellissement de la commune-Environnement	Responsable	Cécilia Papin
	Membres	Joël Porteboeuf Guillaume Corroyer Bertrand Guille Florence Blot Marie-Claire Leplet
Communication	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membres	Cécilia Papin Maëlle Marchand
Cimetière	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membre	Florence Blot
Adressage	Responsable	Marie-Claire Leplet
	Membre	Florence Blot

Le Maire est de droit dans toutes les commissions.

ECOLE - SIVOS DE LA FARE

	St Germain d'Arcé	Chenu	
Nombre d'élèves	18	21	
Sections	CE2, CM1 et CM2	CP et CE1	Maternelle
Professeures des écoles	Margaux Lherbette (fonction directrice)	Ophélie Botton (fonction directrice)	Kimberley Roger
ATSEM	Pascale Herrou		Lydie Butet Claire Gonnin



Kimberley Roger

Ophélie Botton

Margaux Lherbette

Les élèves habitants notre commune sont au nombre de 16.

SIVOS :

Président : Eric Martineau (maire de Chenu)

Vice-Président : Antony Rousseau

Secrétaire : Chapin Graziela

CANTINE

Depuis la rentrée scolaire, les repas sont cuisinés avec des produits locaux par Nathalie Brimbal sur le site de Chenu pour la totalité du SIVOS.

Marie-Christine Blanchard, employée à la cantine de notre commune, se charge du transport entre les deux communes, dans le respect des règles d'hygiène des aliments préparés.

SERVICES DU VILLAGE

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Florence Corroyer

Heures d'ouverture au public

Du lundi au vendredi de 9h15 à 12h

Le samedi de 9h à 11h30.

DEPOT DE PAIN

La boulangerie Gombert de Villiers-au-Bouin approvisionne le dépôt de pain les mardis et vendredis. Commande au plus tard la veille auprès de la mairie.

ACTIONS REALISEES, EN COURS OU A VENIR

REMISE EN ETAT DU PONT DE LA GOUNNAUDIÈRE

Ce pont se situe entre notre commune et celle de La Chapelle-aux-Choux.

C'est équipé d'un engin télescopique, de tronçonneuses et d'outillages spécialisés que les élus de Saint-Germain-d'Arcé et La Chapelle-aux-Choux se sont réunis pour retaper le pont de bois de la Gounnaudière.

Le pont était en très mauvais état et nécessitait une réfection totale.

Au départ, les travaux devaient se dérouler sous forme d'un chantier participatif, ouvert aux volontaires et bénévoles des deux communes mais la crise de la Covid-19 en a décidé autrement.

Les élus ont donc relevé les manches pour s'attaquer à la remise en état complète du pont qui traverse la Fare.

Après avoir démonté complètement le plancher du pont, l'équipe s'est attelée à l'installation des nouveaux madriers en chêne et d'une nouvelle rambarde.

Interdit aux plus de 3,5 tonnes

Les riverains et les agriculteurs qui utilisent régulièrement le pont devront dorénavant rebrousser chemin s'ils utilisent un véhicule de plus de 3.5 tonnes.

Le passage répété de charges lourdes accentue la dégradation.

Ces travaux réalisés en commun entre La Chapelle-aux-Choux et Saint-Germain-d'Arcé a permis de faire faire des économies à nos deux petites communes dont les budgets sont plus que serrés.



FLEURISSEMENT DU VILLAGE

La commune a investi dans de nouvelles plantations afin d'embellir le monument aux morts, le pont, les bords de Fare, le parc de jeux, la salle socio-culturelle, la place de la mairie.
De nouvelles tables ont été installées en bord de Fare.



RUE DES BROUETTES

Réfection de la chaussée réalisée en octobre. Cette rue est désormais interdite aux véhicules de plus de 3.5 tonnes, hormis véhicules de secours et camion-poubelle.

STADE DE FOOTBALL

Achat et remplacement des bancs du vestiaire.

MONUMENT AUX MORTS

Mise en place de galets et arbustes vivaces.

CIMETIERE

De gros travaux d'aménagement de l'extension du cimetière seront entrepris dans les mois à venir. Un jardin du souvenir pour dispersion des cendres avec stèle, totem, banc de recueillement, emplacements pour cavurnes est en cours de réalisation.

La commune s'engage dorénavant dans la démarche environnementale veillant notamment à ne plus utiliser de produits phytosanitaires, produits interdits depuis le 1er janvier 2021.

Après avoir visité différents cimetières en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de la Sarthe, nous mettrons progressivement en place un fleurissement naturel et écologique au sein du cimetière.

Par ailleurs, le règlement intérieur est en vigueur depuis le 15 mars 2021, il est consultable en mairie et dans le tableau d'affichage installé à l'extérieur du cimetière.

La liste des concessions arrivées ou arrivant à échéance, le plan du cimetière sont aussi consultable dans ce tableau.

Dorénavant, les deux portails du cimetière sont fermés à clés, l'accès se fait par le portillon situé à gauche du portail principal. En cas de besoin pour l'accès d'une personne handicapée ou autre, n'hésitez pas à prévenir la mairie de votre visite (au 02.43.46.00.19) ou à contacter l'élue en charge du cimetière (06.86.70.80.15).



CREATION DE LA BASE ADRESSES LOCALES

Les Bases Adresses Locales constituent les adresses prioritaires de la Base Adresse Nationale.

La Base Adresse Nationale est une base de données référençant l'intégralité des adresses du territoire français.

C'est une base collaborative, issue d'un projet liant l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), le groupe La Poste, la mission Etalab du secrétariat général pour la modernisation de l'action publique (SGMAP), l'association OpenStreetMap France et la Direction Générales des Finances Publiques (DGFIP).

L'objectif de ce projet est double :

- ✓ Mutualiser les sources afin d'avoir une base unique de l'adresse,
- ✓ Améliorer la qualité et l'exhaustivité de la base, à la fois spatialement et temporellement, permettant à toute commune d'exercer sa qualité de référent sur l'adresse.

A terme, la BAN sera le référentiel national des adresses sur lequel tous les services de l'État devront s'appuyer.

La BAN a vocation à être utilisée par l'ensemble des acteurs de l'adresse ; permettra par exemple, de faciliter la livraison de marchandises, le raccordement à la fibre optique ou l'intervention des secours.

La création de cette BAL est en cours ; Marie-Claire Leplet chargée de cette commission peut être amenée à vous contacter ou vous rencontrer.

DIVERS ACHATS ET/OU MISE EN PLACE

- ✓ Achat de quelques nouvelles décorations et sapins pour les fêtes de fin d'année ;
- ✓ Un nouveau jeu sera installé dans le parc à jeux des enfants ;
- ✓ Une boîte à lire et dons sera été installée sur la place de la mairie.

Son usage :

Une boîte à lire est une petite bibliothèque de rue où chacun peut déposer ou emprunter des livres gratuitement, privilégiant ainsi l'accès à la culture. C'est aussi un projet solidaire qui favorise le lien social, encourage une économie du partage et du don et développe une démarche éco-citoyenne. En déposant ou en empruntant un livre dans cette boîte, vous lui donner une seconde vie, tout en respectant l'environnement.

INFORMATIONS

BATIMENTS COMMUNAUX

A la majorité le conseil municipal a voté pour la mise en vente des bâtiments communaux, à savoir :

- ✓ Logements situés rue du commerce en un lot ;
- ✓ Logements situés face à la mairie, rue Principale en un lot.

Pour connaître les prix de mise en vente, merci de vous adresser à la mairie.

REDEVANCE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (annexe 1)

En 2014, le Syndicat du Val de Loir a mis en place la REOM (Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères) pour financer le service de collectes et de traitement des déchets.

Depuis, plusieurs facteurs ont fragilisé les services et les finances du Syndicat.

- ✓ Difficultés financières :
Le coût du service via la redevance repose uniquement sur les seuls « adhérents » au Syndicat du Val de Loir. Or, le Syndicat doit faire face à un nombre significatif de foyers non-inscrits.
Par ailleurs, la poursuite des usagers qui n'ont pas réglé leurs factures est très difficile... Les impayés sont à la charge de la collectivité, c'est-à-dire des autres contribuables !

A cela, s'ajoute le fait que le contexte économique n'est pas favorable : les prestations de tri et d'incinération augmentent chaque année, la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) est passée de 3€/tonne en 2020 à 8€/tonne en 2021 pour atteindre 15€/tonne en 2025 et les cours de revente des matières recyclables et des matériaux issus des déchèteries s'effondrent entraînant une baisse des recettes.

Le départ des communes de Cérans-Foulletourte, la Fontaine-St-Martin et Oizé vers d'autres collectivités ont également perturbé l'équilibre financier du Syndicat.

- ✓ Dépôts sauvages persistants :
Bien que moins importants depuis quelques années, les dépôts sauvages persistent sur le territoire. Outre les désagréments occasionnés par de telles incivilités, leur gestion est coûteuse pour les communes et pour le Syndicat.
- ✓ Recours au tribunal :
Pour faire face à cette situation, et après avoir longuement étudié toutes les possibilités qui s'offraient au Syndicat, les délégués ont voté, lors du comité syndical du 29 juin 2021, le changement de mode de financement du service de collectes et de traitement des déchets ménagers en passant en TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) en remplacement de la REOM à compter du 1^{er} janvier 2022.
Cette TEOM est basée sur la valeur locative cadastrale.
Le taux, fixé en fonction des besoins pour équilibrer le budget du Syndicat, sera voté courant mars/avril 2022.
Le montant de la TEOM sera visible sur le relevé de « taxe foncière » envoyé aux propriétaires à l'automne de chaque année.

Concrètement, les foyers ne recevront plus de facture de REOM à compter de 2022 mais le montant de la taxe foncière reçue par les propriétaires en octobre/novembre sera plus élevé.

Les élus du Syndicat du Val de Loir sont conscients qu'il n'existe pas de système idéal mais le passage en TEOM permet de faire contribuer l'ensemble des usagers du territoire.

Pour toute information complémentaire, contactez le Syndicat du Val de Loir au 02.43.94.86.50 ou par mail via contact@syndicatvaldeloir.fr.

Par ailleurs, vous trouverez en annexe les fiches correspondantes aux différentes collectes, à savoir (*annexes de 2 à 7*) :

- ✓ Calendrier des collectes pour 2022 et horaires d'ouverture des déchèteries ;
- ✓ La collecte du mobilier : y a du nouveau ! ;
- ✓ La collecte du mobilier : rappel des consignes et nouveautés ;
- ✓ Amateurs de jardinage... Déposez vos déchets chimiques en déchèterie ! ;
- ✓ Offrez une 2^{ème} vie à vos textiles usagés ;
- ✓ Et enfin, la fiche des nouveaux élus installés au sein du Syndicat du Val de Loir.

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

Une nouvelle démarche en ligne pour accompagner et simplifier la procédure a été créée. Cette démarche offre la possibilité de constituer en ligne un dossier en vue d'une demande d'autorisation d'urbanisme pour permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir... Elle permet d'être guidé au plus près afin de constituer un dossier complet et ainsi réduire les rejets de dossier, de contentieux et toute autre difficulté liée à la demande. Une fois finalisé, le demandeur récupère son dossier complété pour le déposer en mairie, soit en le transmettant directement de manière dématérialisée à l'adresse urbanisme@saintgermaindarce.com, soit en version papier.

ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE (ADMR) (annexe 8)

L'ADMR intervient sur tout le département de la Sarthe pour venir en aide aux personnes dans le besoin. Cette association recrute en permanence.

Fédération départementale ADMR de la Sarthe - 6 rue Victor Duruy - 72650 St Saturnin

☎ 02 43 72 05 00.

ASSOCIATION SOUTIEN A DOMICILE

Soutien à Domicile (anciennement Familles Rurales) est une association d'aide à domicile qui recrute de manière permanente et récurrente des aides à domicile afin de venir en aide aux personnes âgées ou handicapées.

Voir en annexe leur affiche de campagne de recrutement.

Soutien à domicile - 34 rue Paul Ligneul - 72015 Le Mans Cédex 2 - ☎ 02 43 39 75 32.

RAPPEL DE QUELQUES REGLES DE VIE SIMPLES

Le bien vivre ensemble nous paraît être un thème important : respectons quelques règles de vie simples afin d'éviter des conflits, qui sont parfois loin d'être anodins.

BRUIT DE VOISINAGE

Pour limiter le bruit, suivons l'arrêté préfectoral (n° 960-1758 du 23 mai 1996 (modifié)) :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par nos soins à l'aide d'appareils tels que tondeuses, tronçonneuses, perceuses... ne peuvent avoir lieu que :

- ✓ les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- ✓ Les samedis de 9h à 19h ;
- ✓ Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

PROPRETE

Pour le bien-être de tous, respectons la propreté de la commune : ne jetons pas les mégots, masques ou papiers à terre.

N'arrachons pas les fleurs dans les bacs ou dans les parterres fleuris du bourg ou chez les particuliers.

Pensons à sortir nos poubelles le mercredi soir pour éviter les mauvaises odeurs et la dégradation par les petites bêtes et n'oublions pas non plus de libérer les trottoirs ou proximité de route après le passage des éboueurs pour faciliter le cheminement dans les rues ou routes.

LES ANIMAUX

Un chien qui aboie de façon intempestive peut constituer une nuisance sonore insupportable et répréhensible.

Nous rappelons aux propriétaires qu'ils sont pénalement responsables de leurs animaux en cas d'accident et que la divagation est interdite.

Certains chiens supposés dangereux (voir liste en mairie) sont à déclarer obligatoirement aux autorités municipales, sous peine de sanctions et de poursuites.

Dernier point très important : les déjections canines sont interdites sur toutes les voies publiques (espaces de jeux pour enfants compris) et par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire est donc tenu de ramasser les déjections de son animal avec un sac plastique ou papier.

L'ELAGAGE

Vous avez des haies qui débordent largement sur les trottoirs : vous êtes tenus de les tailler afin de ne pas gêner le passage piétons.

Vous avez des arbres situés à proximité des installations France Télécom ou ENEDIS, qui risquent d'endommager les câbles aériens : vous êtes tenus de les élaguer. Au cas où l'élagage ne serait pas effectué, les frais de remise à niveau du réseau seraient à votre charge.

BRULAGE DES DECHETS VERTS

Il est interdit de brûler à l'air libre ou avec un incinérateur de jardin les déchets verts.

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, ou de les déposer en déchèterie. Il est important de tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie mais surtout vous encourez une amende pouvant aller jusqu'à 750 €.

QUELQUES PHOTOS DES ACTIVITES COMMUNES

Le 19 décembre 2020 - atelier décorations de Noël



Cérémonie du 14 juillet 2021



Cérémonie du 11 novembre 2021



Le 4 décembre 2021 - atelier décorations de Noël



LES PROCHAINS RENDEZ-VOUS A RETENIR

MESSE DE NOEL

Elle aura lieu le **24 décembre** en l'église de **Chenu à 19h**.

24 décembre	26 décembre
Château du Loir à 19h Le Lude à 21h	Le Lude à 9h30 Château du Loir à 11h



VOEUX DU MAIRE

En raison de la réglementation en vigueur relative à la pandémie que nous connaissons depuis presque 2 ans, nous ne sommes pas en mesure de vous proposer de nous retrouver autour d'un verre de l'amitié en janvier.

AUDITION DE MUSIQUE

L'audition des élèves de l'EIEA de la COMCOM Sud Sarthe (Ecole Intercommunale d'Enseignement Artistique) dont les sites d'enseignement sont situés au Lude, à Mansigné et à Mayet se déroulera le **mercredi 2 février 2022** à l'Espace Socioculturel de notre commune.

FESTILOIR

Le festival itinérant des arts du spectacle en vallée du Loir créé en 2004, s'arrêtera dans notre commune pour un soir entre le **23 et le 30 juillet 2022** (la date définitive sera connue ultérieurement). Lors de cette soirée, un spectacle sera proposé gratuitement aux habitants.

INSCRIPTION SUR LA LISTE ELECTORALE

Les inscriptions sont possible dès à présent et jusqu'au **4 mars 2022** pour l'élection présidentielle et jusqu'au **6 mai 2022** pour les élections législatives.

DIVERTISSEMENT

À LA DECOUVERTE DE NOTRE COMMUNE et SES ALENTOURS

Notre commune possède plusieurs circuits de randonnées :

- ✓ Le chemin « qui sent la noisette » de 8 kms ;
- ✓ Le chemin « vers Saint-Hippolyte » de 8 kms ;
- ✓ Le chemin « de cave au trésor en château ruiné » de 10 kms ;
- ✓ Le chemin « Amenon » de 13 kms.

Tous ces circuits permettent de découvrir les « petits trésors cachés » de la nature arcéenne (voir annexe). Les divers plans sont disponibles en mairie.

POUR VOS PAPILLES

Recette pour se réchauffer : Velouté de potiron au chorizo



Ingrédients :

- ✓ 500 g de potiron en cubes
- ✓ 300 g eau
- ✓ 1 oignon
- ✓ 1 échalote
- ✓ 50 g chorizo doux
- ✓ 1 cs rase huile d'olive
- ✓ Sel, poivre
- ✓ 20 g crème fraîche

Peler et couper l'oignon et l'échalote en morceaux ;

Ajouter le chorizo coupé en rondelles ;

Faire rissoler le tout avec l'huile d'olive pendant 2 minutes ;

Ajouter le potiron en cubes, le sel et poivre ;

Recouvrir le tout avec l'eau ;

Faire cuire 25 minutes ;

Mixer et ajouter la crème fraîche au moment de servir avec une petite rondelle de chorizo comme décor.

Recette pour la gourmandise : Gâteau express aux pommes



Ingrédients pour la pâte :

- ✓ 60 g de farine
- ✓ 80 g de sucre
- ✓ 6 cl de lait
- ✓ 4 cl d'huile
- ✓ ½ sachet de levure
- ✓ Sel
- ✓ 5 ou 6 pommes
- ✓ 15 g de beurre pour le moule

Beurrez un moule à manquer et garnissez le de morceaux de pommes ;

Allumez le four à 150 ° et enfournez le temps de préparer la pâte ;

Mélangez tous les autres ingrédients

Lorsque les pommes sont un peu cuites, versez la pâte dessus ;

Enfournez dans le four à 160° - 180 ° pendant 20 minutes ;

Ingrédients pour le gratin :

- ✓ 50 g de sucre
- ✓ 50 g de beurre fondu ou crème fraîche
- ✓ 1 œuf

Mélangez le tout et versez sur le gâteau « précuit » ;

Ré-enfournez en laissant dorer pendant 15 mn.



JOYEUSES FETE DE FIN D'ANNEE 2021